

COLLECTION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME - 104

# PROBLÈMES D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Actes des séminaires de l'École française de Rome  
et de l'Università di Roma - La Sapienza





MARTINE SONNET

## L'ÉDUCATION DES FILLES À PARIS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE : FINALITÉS ET ENJEUX<sup>1</sup>

Si au XVIII<sup>e</sup> siècle les philosophes et théoriciens de l'éducation discutent et débattent à propos du lieu le plus propre à la formation des filles – couvent ou famille – et des avantages et inconvénients respectifs à l'un et à l'autre, l'étude présentée ici laisse de côté cette polémique pour se situer résolument du côté de l'éducation institutionnelle. La forme d'éducation prise en compte est celle que les filles reçoivent collectivement et hors de leur domicile familial, dans une petite école ou dans une pension conventuelle. Ce choix s'impose pour mener une enquête étayée sur des informations quantifiables et statistiquement représentatives : seul le passage par une institution enseignante laisse des traces tangibles. Les pratiques éducatives individuelles et domestiques, qu'elles soient le fait de la mère de famille, de gouvernantes, précepteurs, ou maîtresses et maîtres privés venant à domicile dispenser leurs leçons, ne peuvent au contraire s'appréhender que par le biais de la littérature et de l'autobiographie.

Outre l'avantage méthodologique lié aux sources nombreuses et diversifiées, l'étude centrée sur l'éducation institutionnelle présente celui de mettre en scène une part beaucoup plus large de la population parisienne. De l'école charitable au pensionnat le plus cher et le plus mondain défilent une grande variété de milieux socio-professionnels, alors que les pratiques éducatives domestiques n'impliquent qu'une micro-société aristocratique et fortunée. Si toutes les familles vivant dans la capitale n'éprouvent pas le souci de faire instruire leurs filles – en particulier les migrants de fraîche date pas encore stabilisés dans la ville et aux prises avec des urgences plus vitales que l'acculturation –,

<sup>1</sup> Issu de *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, 1987, 354 p.



la plupart des parisiens nantis d'un travail régulier et d'un toit fixe y songent. L'école est souvent gratuite, mais même dans ce cas pour une famille aux revenus précaires, elle « coûte » puisqu'elle prive pour un temps de l'appoint d'un salaire enfantin. La condition matérielle sine qua non de la scolarisation réside dans l'aptitude à supporter ce manque à gagner.

Le cadre institutionnel retenu nécessite de justifier le choix du terme « éducation » plutôt qu'« enseignement » dans l'énoncé du thème traité. Certes, traiter des institutions scolaires accueillant les filles conduit à parler d'enseignement et d'enseignantes. Mais du côté féminin, les ambitions sont toujours très largement éducatives, même quand on dispense aux filles un maigre savoir. Les finalités, les enjeux et les espoirs investis dans quelques années de scolarité justifient qu'on parle d'éducation, même si les résultats concrets ne sont pas à la hauteur des ambitions. Avec les filles l'on se veut toujours plus éducatif qu'instructif.

Observer les modalités de l'enseignement et de la transmission des savoirs par le biais de l'école des filles met à jour un jeu de finalités éducatives, les unes implicites et les autres explicites. Avant de les évoquer il semble utile de mesurer ce que représente structurellement l'éducation féminine à Paris dans les années 1760-1789. Ce décor planté, les contenus de l'enseignement seront interrogés comme révélateurs de finalités implicites assignées à la formation des filles. Les finalités explicites seront lues dans les déclarations des promoteurs et fondateurs d'institutions enseignantes, ainsi que dans le corpus des textes réglementaires qui les régissent. Au fil de tous ces discours apparaissent les enjeux que la société place dans l'éducation de ses filles.

#### LES STRUCTURES ÉDUCATIVES FÉMININES À PARIS DANS LES ANNÉES 1760-1789

Si l'on prend comme année de référence 1760, il est possible de constituer un annuaire de l'enseignement féminin parisien riche de 253 adresses de lieux éducatifs<sup>2</sup>. Dans l'abondance des ressources de la

<sup>2</sup> L'inventaire est basé sur l'édition de 1760 de *l'État ou tableau de la ville de Paris, considéré relativement au nécessaire, à l'utile, à l'agréable et à l'administration* de Jèze, comportant un important chapitre « éducation ». Les informations qu'il apporte ont été



capitale, se lit immédiatement la réalité et la vigueur d'un souci des familles d'encadrer, au moins, l'enfance et la jeunesse de leurs filles. Ensemble ces 253 institutions peuvent accueillir environ 11000 écolières ce qui représente, d'après un calcul démographique théorique<sup>3</sup>, la disponibilité d'une place pour trois ou quatre filles en âge et en état d'apprendre.

Cet excellent score et les multiples possibilités offertes aux parisiens résultent de la superposition sur la ville de trois réseaux scolaires. Le plus ancien est celui constitué par les petites écoles externes payantes dépendant du Chantre de Notre-Dame de Paris. Ces classes sont les héritières et les continuatrices des premières écoles médiévales de la cathédrale. En 1760 ce réseau compte 153 écoles de filles – et autant pour les garçons – recevant chacune en moyenne 18 fillettes. Le faible effectif dans chaque classe résulte de la tenue de l'école au domicile de la maîtresse qui en est responsable, et non dans un local approprié. Bien implanté dans la ville, ce réseau scolaire représente 60% des lieux éducatifs, mais seulement 24,1% des places disponibles. Son concurrent direct est celui des écoles paroissiales de charité, externes elles aussi mais dont la gratuité séduit un public nombreux. Ces écoles sont gérées par les curés, assistés des compagnies paroissiales de charité; en 1760 on en dénombre 28 tenues dans des locaux réservés à l'usage pédagogique permettant à chaque classe de réunir de 60 à 70 fillettes. Les écoles de paroisses qui n'entrent que pour 11% dans l'inventaire des lieux scolaires reçoivent cependant 36,6% des écolières, soit la majorité du public. Le troisième réseau est constitué par les communautés religieuses féminines s'affairant, sous des formes variées, à l'instruction des filles. Les congrégations tiennent des externats charitables comparables aux écoles paroissiales, aussi nombreux qu'elles – 28 – et dont chaque classe réunit une cinquantaine de petites parisiennes. Les écoles gratuites des communautés représentent 11% des lieux éducatifs et 26% de leurs capacités d'accueil. Des religieuses assurent par ailleurs dans leurs couvents des pensionnats payants dont les tarifs réservent l'usage à la grande bourgeoisie et à l'aristocratie. 56 pensionnats fonctionnent en 1760, chacune de leurs classes ne compte que 23 élèves environ. La plupart des couvents ne comprennent qu'une seule classe de pension-

complétées à l'aide de celles recueillies dans d'autres guides parisiens de la même époque.

<sup>3</sup> Basé sur une population comprise entre 600 et 800.000 habitants.



naires, seules les religieuses enseignantes par vocation – comme les Ursulines et la Congrégation Notre-Dame – organisent plusieurs classes. S'ils constituent 22,1% des lieux scolaires, les internats conventuels ne reçoivent que 13,09% des écolières, soit la plus faible part. Les communautés féminines gèrent parfois en même temps, mais en isolant bien leurs deux clientèles l'une de l'autre, une école gratuite et un pensionnat payant.

Dans la vie de la capitale, les écoles de filles se caractérisent par leur excellente intégration géographique et sociale. Topographiquement les écoles s'éparpillent dans toute la ville, jusque dans ses moindres ruelles, et leur densité reflète la concentration de la population dans les différents quartiers. Signe de la demande éducative, quand les parisiens se déplacent et font éclater la ville vers ses faubourgs, les réseaux scolaires les suivent, des écoles se mettant en place dès que de nouvelles zones sont bâties et habitées. L'intégration sociale se manifeste, elle, par l'existence de lieux éducatifs pour toutes les bourses et pour tous les goûts. Les réseaux scolaires offrent des services diversifiés, adaptés à leurs différentes clientèles. Chaque type d'école visant un public précis, une hiérarchie des institutions enseignantes calquée sur la hiérarchie socio-professionnelle des parisiens s'élabore. Les filles des compagnons et ouvriers s'assoient sur les bancs des écoles charitables, celles des maîtres marchands et artisans rejoignent plutôt les écoles payantes de Notre-Dame, enfin la grande bourgeoisie, la noblesse d'offices et la vieille noblesse fréquentent les pensionnats conventuels. Dans ce petit monde là, les tarifs en vigueur créent une hiérarchie supplémentaire : chaque groupuscule de l'élite accède à l'institution qu'il lui est légitime d'atteindre de par son rang précis dans la société nobiliaire.

Dans quelle mesure les structures en place sont-elles fréquentées, dans quelle mesure les familles parisiennes utilisent-elles les ressources dont elles disposent ? Les réponses à ces questions sont à nuancer en fonction des types d'institutions. Toutes les petites écoles externes, gratuites ou payantes, tournent à plein rendement. Dans le secteur charitable – paroissial et communautaire – il convient d'attendre qu'une place se libère pour pouvoir s'inscrire et les effectifs chargés (de 50 à 70 élèves par classe) confirment la saturation. Du côté des petites écoles payantes, la clientèle potentielle marchande et artisanale est telle en certains quartiers que les classes ouvertes ne suffisent pas à la satisfaire, aussi s'ouvrent des classes « buissonnières » fonctionnant sans l'auto-



risation de Notre-Dame de Paris. Ces écoles clandestines, condamnées et saisies quand elles sont découvertes par le Chantre, recueillent le trop-plein du réseau officiel.

Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, seuls les pensionnats conventuels fonctionnent en dessous de leurs possibilités. Les classes et dortoirs n'y sont jamais complètement occupés; leur part de vacuité se relie à la désaffection que connaît alors ce modèle éducatif. Les milieux éclairés prennent peu à peu conscience que les religieuses vivant dans le cloître ne sont peut-être pas les personnes les mieux placées pour former des épouses et des mères de famille qui vivront dans le siècle. Le passage par le couvent n'est plus systématique dans l'éducation de la demoiselle bien née et, quand il subsiste, dure moins longtemps qu'auparavant. Ces deux attitudes, abandon ou raccourcissement de la durée des séjours, expliquent les places vacantes dans les pensionnats. Cependant le couvent ne représente que 13,09% des capacités d'accueil scolaire, son recul ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt: toutes les autres institutions affichent complet.

La bonne fréquentation scolaire féminine porte ses fruits; des classes de filles bien remplies sortent des parisiennes qui, des années plus tard, sauront signer leur testament ou l'inventaire après décès de leur compagnon disparu. Les taux d'alphabétisation des habitantes de la capitale au XVIII<sup>e</sup> siècle, calculés d'après les signatures d'actes notariés, reflètent le double privilège acculturant dont elles jouissent: elles vivent en ville, et dans celle qui offre le plus de ressources scolaires. Observer l'alphabétisation par le biais des signatures de ce type de documents introduit évidemment une sélection sociale puisque la population concernée appartient à des milieux intégrés dans la ville et acculturés de longue date (testaments) ou en voie de l'être (inventaires), mais ce sont précisément les filles issues de ces milieux qui ont le plus de chances d'être passées par l'école. L'indice retenu est donc pertinent lorsque l'on s'interroge sur les effets et les acquis des scolarités. Pour la période 1751-1800, 80% des femmes dont Pierre Chaunu étudie les testaments signent cet acte<sup>4</sup>, proportion considérable eu égard aux taux moyens observés à la même époque dans le reste du royaume. Avec les femmes salariées dont Daniel Roche compte les signatures au bas d'inventaires après décès, les progrès de la scolarisation féminine massive

<sup>4</sup> PIERRE CHAUNU, *La mort à Paris, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1978, p. 235 et 330.



s'affichent de façon évidente entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : sous Louis XIV elles n'étaient que 34% à pouvoir signer (61% du côté masculin), sous Louis XVI la part des femmes signant atteint 61% (66% pour les hommes)<sup>5</sup>. Entre ces deux règnes les classes de filles se sont multipliées et les familles parisiennes ont pris l'habitude d'y envoyer leurs enfants. Dans le spectaculaire rattrapage féminin – quand les scores masculins demeurent quasi stationnaires – se lit l'efficacité du dispositif éducatif destiné aux filles au moins au niveau le plus élémentaire de l'instruction, l'acquisition d'un minimum de savoirs fondamentaux.

L'impact des écoles mesuré dans la ville, il reste à mesurer la place tenue par la scolarité dans les enfances féminines. Quel temps leur prélève-t-elle, à quel moment, comment cette activité s'articule-t-elle avec les autres occupations, rites et initiations marquant la vie des petites filles?

Que la petite école soit gratuite ou payante, elle retient ses élèves pendant deux ou trois années et la plupart des écolières sont âgées de six à dix ans. Les institutions charitables fixent par voie réglementaire leurs conditions d'âges d'accès et de durées de séjours. Du côté des paroisses, les filles doivent avoir fêté leur septième ou huitième anniversaire pour être admise; elles peuvent fréquenter les classes pendant deux ans au maximum. Les communautés charitables sont un peu plus accueillantes : les fillettes âgées de cinq ou six ans y sont reçues et peuvent y demeurer trois années. Le Chantre de Notre-Dame n'impose pas d'âge minimum ni de durée de fréquentation dans ses classes, il s'en remet au bon vouloir des parents. Les âges connus d'écolières fréquentant des écoles buissonnières condamnées montrent que les pratiques en usage dans les écoles gratuites se retrouvent dans ce milieu : la majorité des filles sont âgées de six à dix ans. Cependant certaines classes clandestines se distinguent en recevant des enfants à peine sortis de leurs langes (18 mois) ou déjà adultes (20 ans). La comparaison des âges des garçons fréquentant certaines classes buissonnières avec ceux des filles accuse un retard d'environ deux ans des scolarités féminines. Dans les classes recevant des garçons, la tranche 4-7 ans est la plus représentée alors qu'avec les filles ce sont les 6-10 ans les plus nombreuses. Ce décalage conjugue des facteurs culturels et économiques.

<sup>5</sup> DANIEL ROCHE, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981, p. 207-209.



Pour être pratiquée depuis longtemps, l'instruction féminine ne s'impose pas encore avec la même évidence que celle des garçons, elle reste un peu à la traîne dans les préoccupations familiales. Par ailleurs le petit garçon représente une force de travail plus vite rentable que la fille. On le libère plus tôt de ses obligations scolaires pour l'employer rapidement dans la boutique ou l'atelier paternel.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la préparation à la première communion conditionne la plupart des placements en pensionnats conventuels. Le passage par le cloître sert de retraite préalable à la réception de ce sacrement. Vers l'âge de dix ou onze ans la demoiselle entre au couvent pour y séjourner un an ou deux. Ce type de scolarité brève et commandée par la première communion, donc religieuse par essence, s'impose majoritairement dans les monastères, dans la seconde moitié du siècle. Sur 1075 séjours reconstitués d'après les registres de pensionnaires et registres de comptabilité de sept établissements, 35% sont achevés au bout d'un an et 58% au bout de deux ans. Seulement 18% des effectifs demeurent à l'internat plus de quatre années, et 2% plus de dix années. Pour cette période, l'image traditionnelle des enfances et jeunesses féminines interminables passées à l'ombre des murs du couvent, de la sortie de nourrice au mariage, est abusive. Cette pratique est tombée en désuétude, seules des situations familiales exceptionnelles peuvent motiver de longs placements. Les familles parisiennes usent du couvent avec modération pour leurs filles. L'expérience vécue et racontée par Manon Phlipon – future Mme Roland – dans ses *Mémoires*<sup>6</sup> est parfaitement représentative des pratiques habituelles à la veille de la Révolution : la jeune Manon entre à la Congrégation Notre-Dame le 7 mai 1765, âgée de onze ans et deux mois, elle y demeure pensionnaire une année au cours de laquelle elle prépare et reçoit sa première communion.

La brièveté des scolarités doit rester présente à l'esprit lors de l'interrogation sur les contenus de l'enseignement. En un ou deux ans les écolières n'ont pas le temps d'assimiler beaucoup de choses. De leur côté les institutions se voient dans l'impossibilité d'instaurer des cursus et des programmes comparables à ceux des collèges de garçons. Seules les religieuses totalement impliquées dans l'action éducative (Ursulines et Congrégation Notre-Dame) gardent un petit nombre d'élèves assez longtemps pour tenter de se rapprocher de ce modèle. Dans la majorité

<sup>6</sup> *Mémoires de Madame Roland*, éd. prés. par Paul de Roux, Paris, 1966.



des cas, les parents restent maîtres du jeu dans la scolarisation de leurs filles : ils les confient aux institutions quand ils le souhaitent, pour le temps qu'ils souhaitent, et se soucient peu que leur attitude soit compatible ou non avec le déroulement d'une scolarité cohérente. Cet individualisme reflète l'incapacité de l'enseignement féminin à imposer ses propres lois, contrairement à celui des garçons. Les structures d'accueil existent – les filles n'ont rien à envier sur ce plan à leurs frères – mais les comportements familiaux peuvent entraver leur bon fonctionnement. Constaté cette faiblesse induit la question des finalités de l'éducation des filles. Si le passage par l'école ne s'entoure pas de dispositifs assurant les conditions optimales à l'acquisition des savoirs, c'est que pour les promoteurs de l'enseignement féminin ses finalités et enjeux essentiels sont ailleurs.

#### LES CONTENUS DE L'ENSEIGNEMENT, RÉVÉLATEURS DE FINALITÉS IMPLICITES ASSIGNÉES À L'ÉDUCATION DES FILLES

Évoquant dans son programme d'enseignement «les petites sciences qui peuvent convenir à des filles»<sup>7</sup>, l'Orphelinat de l'Enfant-Jésus résume bien la double adéquation des savoirs dispensés aux filles avec leur faible capacité d'apprentissage («petites sciences») et leur spécificité sexuelle. Si choisir une école pour sa fille c'est élire en même temps un type de formation ainsi qu'une gamme de savoirs et de savoir-faire, ces initiations sont partout savamment dosées et choisies pour ne pas sortir du cadre étroit des connaissances jugées convenables – ou seulement tolérées – au deuxième sexe. Les filles n'apprennent pas partout exactement les mêmes choses, elles n'apprennent pas non plus de la même façon ni dans le même esprit, mais le dénominateur commun aux apprentissages réside dans leur absence d'ambition émancipatrice.

Au menu de tous les programmes proposés, trois morceaux de choix s'imposent : l'instruction religieuse, les savoirs fondamentaux les plus élémentaires (lire, écrire, compter), et les travaux manuels. Si la formation à la piété s'impose partout comme finalité essentielle de la scolarité féminine, les autres apprentissages connaissent des dosages

<sup>7</sup> Projet de lettres patentes du 6 février 1721 pour la communauté d'orphelines dites de l'Enfant-Jésus.



divers selon le type d'institution. Aux seules pensionnaires des couvents il est loisible de sortir des sentiers battus du savoir féminin en étudiant quelques sciences plus rares que la lecture et l'écriture, ou en s'adonnant à des arts d'agrément. Avant de définir les objectifs visés à propos de chaque discipline inscrite dans l'emploi du temps des écolières, il convient d'évoquer deux grands principes directeurs de la pédagogie féminine qui se conjuguent pour circonscrire la somme de connaissances prodiguées.

Comme de la peste, l'école se garde de produire des filles savantes, c'est là sa hantise fondamentale et paradoxale : lieu d'apprentissages, elle ne doit jamais sombrer dans l'excès de ceux qu'elle dispense. De fait, à quelque classe que les parisiens confient leurs filles, celles-ci ne risquent guère de devenir des femmes savantes. Toutes les institutions éprouvent la plus grande méfiance à l'égard des sciences vaines et inutiles «qui ne serviraient qu'à leur enfler l'esprit»<sup>8</sup>. Outre les sciences qui dépassent l'entendement féminin, les connaissances dont celui-ci s'accommode – pour peu qu'elles soient cultivées avec trop de complaisance – risquent elles-mêmes de basculer dans la vanité et l'inutilité.

Le second principe se relie au premier en le concrétisant : pour ne pas remplir et orner au-delà du raisonnable l'esprit des écolières, il faut appliquer une stricte économie des connaissances divulguées. Ce souci économique apparaît à tous les stades de l'activité pédagogique ; il convient de ne pas dilapider le temps précieux de l'école, mais aussi son énergie et même le geste ou la parole scolaires qui ne sont pas indispensables. La maîtresse est placée devant une alternative simple : l'élève en sait assez pour se débrouiller ou n'en sait pas assez. Sa mission est de lui délivrer ce savoir minimum ; dès qu'une fille en sait suffisamment, elle n'intéresse plus l'école, elle abuse même de ses services qui ne doivent bénéficier qu'à celles qui n'en savent pas encore assez. Jamais les notions d'approfondissement ni de perfectionnement des connaissances n'apparaissent, il n'est question que d'en délivrer un minimum vital. Cette conception minimaliste de l'enseignement sert évidemment le refus de l'école de nourrir en son sein de futures savantes, maillons indésirables dans le processus de reproduction sociale que conforte l'éducation, mais se double aussi d'un souci religieux. Attendre d'une fille des résultats qu'elle n'est pas en mesure de fournir relève de la prétention vaine et de l'offense divine, puisque c'est vouloir corriger

<sup>8</sup> *Règles et constitutions pour les sœurs de l'Union chrétienne*, Paris, 1704, p. 242.



le naturel que lui a dévolu le Créateur. La meilleure façon de ne pas s'exposer à ce grave péché d'orgueil consiste à ne pas insister auprès des écolières récalcitrantes. La communauté Sainte-Anne s'en tient à cette sagesse :

«Entre ces filles il y en a qui n'ayant ni l'esprit ni la mémoire fidèle conçoivent et retiennent peu, après tout il ne faut pas exiger d'elles plus que Dieu leur a donné et qu'elles peuvent faire, si on ne peut pas tirer d'avantage il suffit qu'elles croient ce qui est nécessaire et qu'elles soient de bonnes mœurs»<sup>9</sup>.

Les principes étroitement limitatifs entourant la transmission du savoir aux filles posés, il reste à déterminer quels objectifs sont visés dans chaque matière retenue au programme des institutions.

### *L'instruction religieuse.*

Dans toutes les classes, y compris celles tenues par des maîtresses laïques, apprendre aux filles à connaître, aimer et servir Dieu constitue l'objectif prioritaire. La lettre du curé de Saint-Louis-en-l'Île adressée en 1716 au séminaire des Filles de la Charité pour demander qu'une religieuse enseignante soit envoyée dans l'école des filles de la paroisse reflète bien la place primordiale accordée au pieux savoir :

«J'espère que vous nous choisirez une fille habile et entendue, qui puisse montrer à nos enfants la lecture et l'écriture avec l'arithmétique (. . .) *Je ne vous parle pas de catéchisme et des instructions chrétiennes car vous savez que c'est ce qui doit marcher avant toutes choses*»<sup>10</sup>.

L'instruction religieuse qui, effectivement, partout «marche avant toutes choses» est doublement présente dans la scolarité; elle impose ses exercices propres, mais en outre imprègne de façon plus diffuse toute la vie des fillettes dans l'école.

L'enseignement de la religion allie théorie et pratique. Du côté de la théorie se rangent l'apprentissage de la prière (textes et attitudes), celui du catéchisme, ainsi que l'initiation des enfants aux grands textes

<sup>9</sup> «Règlements pour la communauté des Filles de Sainte-Anne établies pour l'instruction des pauvres filles de la paroisse Saint-Roch à Paris». Seconde partie, 1698, manuscrit.

<sup>10</sup> Établissements desservis par les Filles de la Charité. Paroisse Saint-Louis-en-l'Île, AN, S 6160. Souligné par nous.



sacrés. Cette partie du programme fait largement appel à la mémoire et au savoir « par cœur ». Toutefois les institutrices doivent prendre garde que leurs élèves n'annoncent pas machinalement les prières en se laissant bercer par leur rythme sans aucune compréhension des textes. La récitation de prières inintelligibles semble être un défaut typiquement féminin, aussi les maîtresses s'attachent à ce que leurs écolières

« sachent parfaitement bien prononcer et articuler les mots des prières, particulièrement des latines car les filles prennent souvent et retiennent toute leur vie l'habitude d'y prononcer mal plusieurs mots »<sup>11</sup>.

L'assistance quotidienne à la messe, incluse dans les emplois du temps des écolières en début ou en fin de matinée, complète par la pratique l'enseignement religieux théorique. Les maîtresses accompagnent leurs élèves au lieu de culte, chapelle ou église conventuelle pour les enfants fréquentant les communautés, église paroissiale pour les autres. Le déplacement de la classe à l'église lorsqu'il emprunte la rue requiert une vigilance sans faille des accompagnatrices : le bon ordre et le comportement des enfants doivent impressionner les passants croisés en chemin. L'exercice de la pénitence et la pratique de la confession par un confesseur spécialement affecté à l'école constituent les premières étapes sur la voie de la préparation à la réception des sacrements. Cette initiation aboutissant à la première communion et à la confirmation obéit à une progression normalisée. Les maîtresses sont chargées de tenir un registre consignait l'avancement de chaque écolière dans ce pieux cheminement :

« [Les maîtresses] auront soin de faire confesser les petites filles aux Fêtes solennelles, les ayant auparavant instruites pour s'y bien disposer ; elles les feront confirmer quand il sera temps, et leur apprendront ce qui sera nécessaire pour dignement recevoir ce sacrement.

Elles les disposeront aussi lorsqu'elles auront l'âge et la capacité pour faire leur première communion, et celles qui auront déjà communié à se confesser tous les mois, et communier suivant le jugement de leur confesseur »<sup>12</sup>.

Dans les pensionnats conventuels les filles préparant leur première communion sont isolées des autres élèves le temps de leur retraite.

<sup>11</sup> « Règlements pour la communauté des Filles de Sainte-Anne », *op. cit.*, p. 267.

<sup>12</sup> *Constitutions des sœurs de la congrégation de la Croix pour les communautés de Paris et de Ruel*, Paris, 1775, p. 60.



Elles constituent la «classe blanche» dont le programme ne comporte, pendant les six dernières semaines avant le grand jour, qu'instruction religieuse, séances de prières et de méditation. Le sacrement reçu agit comme un rite de passage essentiel dans la vie de la jeune fille. Dans certains établissements, les demoiselles qui ont fait leur première communion sont regroupées dans un dortoir spécial, leur évitant la promiscuité avec celles qui n'ont pas encore goûté «le pain des anges».

À côté des temps forts de l'instruction religieuse il ne faut pas oublier l'imprégnation générale de la vie scolaire par de pieux principes. Chaque instant et situation de la journée des écolières, habilement gérés, peuvent être source d'édification. La piété déteint sur les savoirs profanes : les fillettes apprennent à lire dans des prières décomposées par syllabes, s'initient à l'écriture en copiant de saints exemples et courent ou brodent avec en fond sonore des lectures choisies dans le meilleur registre. Les repas et les récréations peuvent aussi être détournés à des fins éducatrices. Les fillettes doivent manger ce qu'elles n'aiment pas par esprit de pénitence et quel meilleur divertissement peut-on leur proposer que de chanter quelque cantique? Toutes les institutions éducatives investissent ainsi l'essentiel de leur ambition, de leur énergie et de leur autorité dans la formation religieuse des écolières. Ce n'est qu'après avoir pourvu à cette nécessité que l'école se soucie d'enseignement général. Il est fréquent qu'après s'être longuement étendus sur les apprentissages religieux, les programmes d'enseignement s'achèvent sur une petite phrase laconique : «on leur montrera aussi à lire et à écrire».

#### *Lire, écrire, compter.*

Énoncer dans cet ordre ces trois opérations intellectuelles les plus élémentaires respecte l'ordre décroissant de leur fréquence d'apprentissage. Si l'école d'aujourd'hui les associe et les enseigne simultanément, la scolarité d'Ancien Régime les dissocie au contraire, dans le temps de leurs apprentissages comme dans l'évidence plus ou moins grande de leur nécessité – surtout pour des filles. Dans ces savoirs fondamentaux le type d'école fréquentée par la jeune parisienne – donc son origine sociale – conditionne un apprentissage plus ou moins complet.

Dans toutes les classes les filles apprennent à lire parce que la lecture est perçue comme un des outils de la formation religieuse. En contribuant à répandre et asseoir la doctrine chrétienne l'enseignement



de la lecture sert la finalité première de l'école, à ce titre il s'impose partout. Les institutions féminines du XVIII<sup>e</sup> se rallient à l'usage nouveau, promu pour les garçons par la pédagogie de Port-Royal et des Écoles chrétiennes de Jean-Baptiste de la Salle, d'un apprentissage commencé en français et éventuellement poursuivi en latin, contrairement à ce qui se pratiquait avant. Dans le cas des filles, commencer à lire en français s'impose d'autant mieux que peu d'entre elles séjournent dans l'école assez longtemps pour accomplir le parcours en entier. Débuter par la langue maternelle relève de la logique la plus élémentaire. Des alphabets latins trouvés dans des petites écoles féminines montrent que la langue morte ne tombe pas totalement en désuétude dans ce milieu; les écolières les plus persévérantes y sont initiées. Les filles apprennent à lire comme leurs frères, selon une méthode simultanée supposant l'usage d'un même livre ou de tableaux muraux où toutes les élèves suivent la leçon. L'apprentissage est strictement hiérarchisé, les enfants déchiffrent sur des supports de plus en plus complexes : lettres imprimées, lettres manuscrites, caractères particuliers (civilités), enfin imprimés spéciaux comme les registres. Le temps consacré à l'apprentissage produit des lectrices plus ou moins achevées, maîtrisant partiellement ou totalement la chose écrite sous ses diverses formes.

Presque partout quand les écolières savent lire, elles commencent à apprendre à écrire. Presque seulement parce que dans le domaine des savoirs fondamentaux certaines institutions charitables s'en tiennent à la lecture. En théorie l'école montre « à lire et à écrire », en pratique elle n'enseigne parfois que la lecture. Du côté des écoles paroissiales, si l'on n'apprend pas partout l'écriture, c'est que toutes les maîtresses n'ont pas les aptitudes nécessaires pour prodiguer cet enseignement. Il ne faut pas en conclure que ces institutrices ne savent pas du tout écrire, mais l'apprentissage scripturaire au XVIII<sup>e</sup> siècle est extrêmement rigoureux et exigeant, c'est une affaire de spécialiste. Si la maîtresse ne domine pas suffisamment cet art pour y initier ses élèves, pour leur inculquer ses gestes, ses postures et l'entretien du matériel qu'il met en jeu, l'école doit faire appel à une maîtresse-écrivaine venue de la ville donner des cours dans ses classes. Certaines paroisses font appel à ses services, d'autres pas. La compagnie de charité de Saint-Leu délibère longuement à ce sujet le 28 juillet 1699<sup>13</sup> pour se résoudre finalement à

<sup>13</sup> Établissements desservis par les Filles de la Charité. Paroisse Saint-Leu. AN, S 6160.



ce que l'école continue à seulement apprendre à lire aux filles : pour ne pas heurter la susceptibilité des maîtresses en place il est jugé préférable de ne pas faire intervenir d'enseignante extérieure à l'école. D'autres paroisses adoptent le même principe pour des raisons plus économiques ; elles jugent motivée la dépense représentée par l'entretien d'un maître d'écriture pour les classes de garçons, mais la jugent superflue dans le cas de leurs sœurs. Ce sont aussi des motivations financières qui poussent les communautés séculières subsistant grâce à la vente des travaux manuels réalisés par les enfants à ne pas gaspiller de temps en leçons d'écriture, moins rentables que les heures passées à faire de la dentelle ou de la tapisserie. Dans le cas de ces institutions l'enseignement comprend seulement la formation religieuse, la lecture et les travaux d'aiguilles.

Les méthodes d'apprentissage de l'écriture incluses dans les règlements d'écoles montrent que l'initiation intègre des composantes qui ne relèvent en rien de la calligraphie. Le temps plus ou moins long passé sur les bancs de l'école, l'usage plus ou moins développé que les filles seront appelées à faire de l'écriture impliquent des démonstrations plus ou moins minutieuses et fouillées du maniement de la plume. Les élèves qui profitent des leçons des Ursulines ou de la Congrégation Notre-Dame apprennent à écrire avec le plus grand soin. La maîtresse consacre à chacune tout le temps nécessaire, lui tient la main et redresse son dos. Chaque palier de l'initiation doit être parfaitement franchi avant de passer au suivant, et les exercices seront poussés jusqu'à la tenue des registres, livres de comptes ou autres formulaires que les demoiselles pourront être amenées à remplir si, revenues chez elles, elles participent à la gestion d'une affaire familiale. Rien de commun avec la façon dont on apprend à écrire dans l'école charitable des Filles de Sainte-Anne. Ici la méthode se soumet à l'impérieuse nécessité de rapidité : les filles n'ont que peu de temps à consacrer à la culture générale, elles sont très rapidement requises par des activités plus immédiatement lucratives. La communauté n'attend plus que les écolières sachent bien lire pour commencer l'écriture, et la maîtresse passe moins de temps auprès de chaque fillette. Elle n'insiste pas auprès de celles qui n'atteindront jamais « une si grande délicatesse et perfection d'écriture », mais les laisse se débrouiller avec le bagage minimum pour s'exercer seule. Auprès de celles qui suivent, l'intervention de l'enseignante est beaucoup moins individuelle que chez les Ursulines. Elle donne des directives générales mais ne tient plus la main des écolières, et ne trace plus de beaux exemples calligraphiés devant chacune mais



distribue des cartons où les modèles sont dessinés à l'avance. La stratification sociale observée dans la mise en place des réseaux scolaires connaît des prolongements jusque dans les méthodes pédagogiques.

L'arithmétique est enseignée sensiblement dans la même proportion que l'écriture. Encore une fois les défections se rencontrent dans le milieu charitable. Au contraire les petites écoles payantes ayant la clientèle des artisans et des commerçants parisiens tendent à valoriser cette connaissance rapidement appliquée. Selon l'usage du temps les écolières apprennent à compter « au jet » – avec une réserve de vieilles pièces que l'on dispose pour représenter des nombres de plus en plus élevés et des opérations de plus en plus complexes – et « à la plume ».

Dans les façons d'apprendre à lire, écrire, compter aux filles et aux garçons, les distorsions essentielles ne relèvent pas des méthodes pédagogiques, mais de l'achèvement ou non de parcours d'apprentissages extrêmement morcelés. Les filles accordant moins de temps que leurs frères aux savoirs fondamentaux atteignent moins souvent qu'eux la maîtrise aboutie des sciences qu'elles abordent : les petites parisiennes effleurent des connaissances que les garçons approfondissent. En milieu féminin l'enseignement général est moins valorisé que du côté masculin ; d'une part il cède le pas à la formation religieuse, d'autre part il doit disputer âprement ses heures aux travaux manuels – savoirs dévolus aux filles par excellence.

### *Le fil et les aiguilles.*

Sauf dans le réseau scolaire payant rattaché à la cathédrale, le fil et les aiguilles s'imposent parmi le matériel pédagogique de toutes les classes de filles. Derrière les cours pratiques dispensés aux écolières se profilent deux types de finalités, adaptés aux différents destins des élèves. Le secteur charitable vise, par le biais des travaux d'aiguilles, à mettre les filles en état de gagner honnêtement leur vie quand elles auront quitté l'école. Du côté des pensionnats, la formation pratique est perçue comme l'initiation aux tâches de direction de grande maison qui attendent les demoiselles quand elles auront convolé en justes noces, mais aussi comme un moyen d'édification et d'occupation décente prévenant l'oisiveté. Pour désigner le même apprentissage, la Congrégation Notre-Dame use de périphrases révélatrices de finalités variant avec la qualité des élèves : les pensionnaires apprennent « à travailler en diverses sortes d'ouvrages propres à des filles bien nées », tandis que les fil-



lettres reçues par charité sont plus prosaïquement formées «à gagner leur vie»<sup>14</sup>.

Les activités manuelles proposées aux enfants sont choisies dans la gamme des métiers féminins, parmi ceux qui peuvent s'accommoder des aptitudes enfantines ou exigent la finesse des doigts des fillettes. L'éventail de ces savoir-faire ne s'ouvre pas à l'infini : la lingerie, la couture et la tapisserie comptent le plus d'adeptes, la broderie et la dentelle sont encore bien enseignées, puis, dans une moindre mesure le tricot, le raccommodage et le blanchissage. Des talents et des spécialités des sœurs engagées dans les communautés dépendent les matières aux programmes. L'enseignement technique, comme l'enseignement fondamental, observe une gradation régulière dans la difficulté des exercices ; l'apprentie passe des ouvrages les plus aisés et les plus nécessaires à des travaux plus complexes et sophistiqués. Comme dans l'initiation à la lecture, le temps consacré à la formation manuelle conditionne le degré de maîtrise acquis. Un enseignement par trop expéditif condamne les fillettes aux ouvrages les plus ordinaires qui sont aussi les moins monnayables sur le marché de la mode.

L'enseignement pratique assuré par les institutions charitables dans le but de faire accéder les petites parisiennes à un minimum de compétences professionnelles se cantonne dans le domaine de l'étoffe, du fil et des aiguilles. Ce monopole des activités ressortissant au textile, à la mode et à la parure renvoie à deux réalités dominantes, l'une mentale et l'autre économique. Former les fillettes aux travaux d'aiguilles obéit d'abord à la répartition sexuelle traditionnelle du travail manuel plaçant «naturellement» ces objets dans les mains des femmes. Si des ouvriers et orphelinats occupent des petits garçons à des tâches similaires, ce n'est que transitoirement. Ils ne persisteront pas dans ces carrières quand la finesse de leurs doigts enfantins aura disparu ; les filles au contraire grandiront et vieilliront sans délaisser ces activités. À côté de cette vocation incontournable, il faut souligner aussi l'importance économique du secteur textile dans la capitale. L'habillement et la parure ont besoin de bras pour satisfaire la demande croissante et de plus en plus exigeante des parisiens. Les classes de filles initiées à ces travaux constituent de véritables pépinières d'ouvrières pour ce domaine d'activités primordial. La relève de la main-d'œuvre étant assurée, les mé-

<sup>14</sup> *Usages des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame...*, Châlons, 1690, p. 30 et 37.



tiers de la mode et de la parure confortent leur position et résistent aux assauts de la concurrence étrangère.

Du côté des pensionnats conventuels, les leçons pratiques en perdant l'objectif d'assurer des gagne-pains acquièrent la possibilité de se diversifier un peu. Dans le mariage les anciennes élèves des monastères trouveront une subsistance qui les dispensera de vendre les ouvrages sortis de leurs doigts de fées. À l'internat, les cours de broderie, couture, dentelle et raccommodage ne s'appliquent qu'à l'entretien du trousseau de chaque demoiselle. L'enjeu n'est pas d'acquérir un grand savoir-faire dans ces matières, mais des notions permettant de diriger le travail des domestiques qui auront la charge des hardes de la maison. Le pensionnat devient le laboratoire de l'initiation aux tâches ménagères et trouve là une occasion supplémentaire d'édification pour les filles. Cette intention se lit en filigrane d'une recommandation aux maîtresses d'employer les élèves « quelquefois à des ouvrages bas et grossiers pour les façonner au ménage »<sup>15</sup>. En maniant la serpillière la jeune fille s'imprègne de sa condition d'éternelle ménagère et pénitente.

Pour faire le tour des questions domestiques qu'elles auront à régler, les pensionnaires effectuent une série de stages dans les différents services du couvent : apothicairerie, sacristie, parloir, lingerie, bibliothèque, réfectoire, cuisine, jardin. En chacun de ces lieux, elles assistent à tour de rôle la religieuse responsable du service qui leur dévoile ses méthodes de gestion, d'organisation, rangement ou économie, à charge pour les demoiselles de s'en souvenir quand elles tiendront leur maison. Toutes ces expériences visent au développement de qualités pratiques, sociables, culturelles ou esthétiques utiles à la bonne tenue d'un rang nobiliaire.

Si le lot commun des savoirs jugés convenables aux filles ne sort pas de l'instruction religieuse, de l'alphabétisation et des travaux d'aiguilles, les jeunes parisiennes passant par le cloître ont quelques chances d'en apprendre un peu plus. Les familles des pensionnaires déboursent des frais de scolarité assez considérables pour qu'il leur soit loisible d'émettre quelques vœux quant à la teneur de l'enseignement dispensé à leurs filles. À la demande des parents, et directement rémunérés par eux en plus de ce qu'ils versent au couvent, des maîtres et maî-

<sup>15</sup> Règles et constitutions pour les sœurs de l'Union chrétienne, *op. cit.*



tresses privés viennent de la ville donner des leçons particulières dans les pensionnats. Cette formule «à la carte» permet à la demoiselle de poursuivre, le temps de son séjour au couvent, des apprentissages commencés au domicile familial et de garder les mêmes professeurs. L'éducation aristocratique se transporte au couvent; ses leçons font figure de suppléments par rapport aux connaissances minimales diffusées par les petites écoles, mais sont complètement légitimes pour l'élite concernée.

La littérature éducative conventuelle tolère les cours particuliers, sans jamais les revendiquer : elle ne conseille pas de matières à étudier hors du programme classique et les emplois du temps officiels ne leur accordent pas de temps légal. Du côté des sciences, les leçons particulières portent sur l'histoire et la géographie; signalons qu'au couvent l'orthographe et la grammaire font partie de l'enseignement commun à toutes les écolières, celles-ci arrivant le plus souvent en sachant déjà lire et écrire. Dans le domaine des arts d'agrément les possibilités se diversifient, les écolières pratiquent la musique (clavecin, harpe, guitare le plus souvent), le chant, la danse, le dessin et la déclamation.

L'extension des connaissances permises à quelques privilégiées se conforme au processus strictement reproducteur de l'école. Les leçons prodiguées aux jeunes filles issues des classes dominantes ont un peu plus de panache et de brillant que celles dévolues aux filles du peuple de Paris, mais elles restent aussi peu émancipatrices. L'avantage des arts d'agrément sur les sciences – nulle part ne sont enseignées de langues étrangères – est à cet égard révélateur.

#### LES FINALITÉS EXPLICITES DE L'ÉDUCATION DES FILLES

À côté des objectifs décelables dans le dosage et le choix des matières enseignées, d'autres intentions se manifestent, cette fois ouvertement, dans les déclarations des promoteurs de l'enseignement féminin, des fondateurs d'institutions, et dans les textes réglementaires destinés aux écoles et aux enseignantes. Dans l'étude de ces finalités explicites, il faut distinguer deux niveaux d'intervention : un niveau collectif où s'expriment les enjeux généraux que la société place dans l'éducation de ses filles, et un niveau individuel où apparaissent les buts visés par l'institution scolaire face à chaque fillette reçue.



*Les finalités collectives.*

Les enjeux collectifs et sociaux présidant au développement du réseau d'enseignement féminin sont originellement religieux, puis, de plus en plus moraux quand on avance dans le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'absence significative d'intentions intellectuelles déclarées est à souligner.

Les finalités fondamentales religieuses se relient à l'enracinement du développement des institutions éducatives féminines dans le mouvement de Réforme catholique post-tridentin éclos dès les années 1600. La quasi totalité des congrégations et écoles de charité instruisant les petites parisiennes au XVIII<sup>e</sup> ont vu le jour au siècle précédent sous cette impulsion. Le siècle des Lumières ne voit se créer que huit institutions, quand 57 se sont mises en place entre 1610 et 1700. L'ouverture du premier couvent d'Ursulines tenant pensionnat payant et école gratuite, en 1610, donne le coup d'envoi à l'implantation de nouvelles congrégations à caractère éducatif, ou à la transformation en ce sens d'ordres anciens. Entre 1610 et 1660 les communautés régulières tenant un pensionnat dans leur couvent s'intallent presque toutes. Entre 1650 et 1700 ce mouvement est relayé par l'éclosion de petites congrégations séculières ouvrant en même temps des classes de pensionnaires et d'externes gratuites; ces décennies sont aussi celles au cours desquelles se fondent la plupart des écoles paroissiales de charité. Les deux phases de créations d'institutions – régulière puis séculière avec écoles de charité – reflètent le mécanisme de diffusion du mouvement réformiste : il touche d'abord les ordres religieux, avant de s'étendre, par le biais des premiers curés mieux formés grâce aux nouveaux séminaires, dans les paroisses parisiennes et auprès des laïcs. De nombreuses écoles sont fondées grâce aux legs testamentaires de riches parisiens conscients de la nécessité de racheter par de pieuses donations l'opulence de leur vie terrestre.

Dans le mécanisme de reconquête religieuse, la multiplication des écoles se range aux côtés du développement de la prédication, des missions en milieu rural, de la catéchèse et de l'amélioration de la formation du clergé. Tous ces moyens sont mis en œuvre pour faire face aux progrès du protestantisme, renforcer la pratique des fidèles, traquer les déviances du culte populaire et lutter contre les divertissements profanes. L'action auprès des enfants par le biais des écoles constitue l'une des armes les plus efficaces dont disposent les Réformateurs catholiques, parce que c'est dans l'âge tendre que les bons principes s'impriment le mieux. Ainsi les adultes de demain sont gagnés d'avance, et



peut-être même ceux d'aujourd'hui car les éducateurs espèrent que les enfants scolarisés et catéchisés ramèneront leurs parents dans le droit chemin par leurs bons exemples.

Dans ce dispositif la petite fille fait figure de cible stratégique idéale en raison du double avantage qu'elle présente. Elle cumule l'intérêt d'appartenir à l'enfance – donc d'être malléable – et celui de la féminité, donc de la maternité potentielle. En chaque petite fille sommeille une mère de famille, éducatrice qui à son tour transmettra son savoir et ses principes religieux à ses enfants. Sortir les filles de l'ignorance doit logiquement provoquer une réaction en chaîne, atteignant à terme l'ensemble de la société. Dans les lieux éducatifs féminins fondés s'investissent les espoirs d'une reconquête générale. La bonne éducation donnée aux filles conditionne la restauration de la foi et de la pratique religieuse, comme l'ignorance ou la mauvaise éducation féminine accélèrent leur dégradation. Ce principe ne fait aucun doute pour les auteurs du *Mémoire instructif pour faire connaître l'utilité des Écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus*, déclarant d'entrée de jeu :

«Le défaut d'éducation et d'instruction des jeunes filles a toujours été et est en effet la source de la plupart des dérèglements qu'on voit avec douleur au milieu du christianisme»<sup>16</sup>.

Créer des écoles de filles, c'est bien; créer des écoles pour les filles pauvres c'est encore mieux puisqu'elles sont les plus immédiatement menacées – et menaçantes – par l'oisiveté et la déchéance que l'on rencontre inévitablement quand on traîne sur le pavé parisien. L'exaltation de l'éducation féminine salvatrice de toutes les plaies sociales connaît son paroxysme du côté des institutions charitables. Accueillir celles qui courent le plus grand danger de ne pas être éduquées, ou de l'être mal, devient le plus noble projet des paroissiens zélés et fortunés. Le fondateur de la Communauté charitable des filles de Sainte-Anne n'hésite pas à déclarer à propos de son œuvre en 1687 :

«L'instruction et l'éducation des pauvres petites filles dans leurs bas âges est un des principaux biens que les chrétiens peuvent faire et procurer,

<sup>16</sup> *Mémoire instructif pour faire connaître l'utilité des Écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus*, Paris, 1685.



et une des plus grandes missions et des plus nécessaires œuvres de miséricorde qu'ils puissent exercer pour le salut des âmes»<sup>17</sup>.

Quant aux promoteurs de la Communauté Sainte-Agnès installée près des Halles, ils peignent avec le plus grand lyrisme le fruit de leur action :

«C'est pourquoi ces jeunes plantes, ainsy cultivées, qui auparavant n'étoient pas propres que pour de mauvais fruits, en produiront maintenant de bons, et des fruits mêmes dignes d'une heureuse éternité»<sup>18</sup>.

Par rapport aux lieux éducatifs ouverts au XVII<sup>e</sup>, les huit fondations (7 communautés et une école paroissiale de charité) du XVIII<sup>e</sup> représentent peu de choses, mais il est intéressant d'observer les dates de ces créations et de lire dans les textes les justifiant un glissement sensible des enjeux du religieux vers le moral.

Sept des huit fondations du XVIII<sup>e</sup> siècle interviennent entre 1700 et 1725, la dernière en 1740. Cette répartition inscrit ces initiatives directement à la suite de la vague précédente, elles en constituent les dernières manifestations et l'on peut voir là les ultimes soubressauts réformistes. Le fait qu'il ne se passe plus rien après 1740 permet d'affirmer que le mouvement des Lumières, et les débats sur l'éducation qu'il entraîne dans son sillage à partir des années 1760, n'agissent pas sur les réseaux scolaires féminins de la capitale. Il contribue tout au plus à dépeupler les couvents, mais ses autres effets sont à chercher du côté des pratiques éducatives domestiques, non de celui des écoles. Pour émettre des idées sur la nécessaire amélioration de la formation des filles, les philosophes et penseurs des Lumières ne descendent pas dans l'arène et s'en tiennent prudemment à la théorie. Pour que leurs plans deviennent réalité il manque à ces théoriciens la ferveur et la conviction qui animaient 150 ans plus tôt les promoteurs de la Réforme catholique. La société des Lumières croit moins aux bienfaits qu'elle pourrait recevoir de filles éclairées que la société dévôte du XVII<sup>e</sup> a cru au salut par des filles instruites de – et par – la religion. Sans cette aspiration fondamentale conjugée à une folle espérance, il n'est plus possible d'édifier des écoles.

<sup>17</sup> *Règlements pour la Communauté des filles établies pour l'instruction des pauvres filles de la Paroisse Saint-Roch*, Paris, 1688.

<sup>18</sup> «Règlements pour la Communauté Sainte-Agnès, établie en la paroisse de Saint-Eustache à Paris», manuscrit.



Si les initiatives des années 1700-1725 et 1740 restent religieuses puisque se créent des communautés et une école de paroisse, il apparaît à la lecture des motivations de leurs fondateurs que ceux-ci sont fort soucieux de la moralité publique. Leur vœu le plus cher est d'enrayer par leur œuvre la dégradation des mœurs ainsi que les progrès de la débauche et du libertinage qui semblent avancer à grands pas dans la capitale. Ainsi, les fondateurs de l'Orphelinat du Saint-Enfant-Jésus, en 1722, évoquent « un temps où jamais la jeunesse n'a eu un si grand besoin d'éducation (...) par rapport au libertinage qui ne règne que trop dans Paris » et estiment qu'« il n'y eut jamais de circonstances où il semble plus nécessaire d'augmenter les lieux destinés à l'éducation des enfants »<sup>19</sup>. Même type d'argument en 1724 pour les filles de Notre-Dame de Charité qui considèrent que

« les deux objets les plus essentiels, surtout à Paris, sont en premier lieu l'éducation des enfants qui prévient autant qu'il est possible la débauche, et en second lieu les retraites assurées pour les filles et femmes qui sont tombées dans le désordre, pour remédier au passé et prévenir l'avenir »<sup>20</sup>.

La conscience aiguë des éducateurs et moralistes que la société par ses excès et dérèglements – amplifiés dans la capitale – court à sa perte, les conduit à placer une seconde fois la petite fille au cœur d'un dispositif de reconquête. La démarche est identique à ce qu'elle était dans les années 1600, mais cette fois ce sont les mœurs et non plus la foi qu'il s'agit de sauvegarder à tous prix. Ce n'est plus la chrétienté qui bénéficie ou souffre de l'éducation prodiguée – ou non – aux filles, c'est désormais la Société et la Nation. Comme pendant la Réforme catholique on agit sur la petite fille pour gagner la population entière.

L'école conçue selon ce principe se dessine d'abord comme un lieu de soustraction et d'enfermement des filles. Le premier objectif consiste à enlever les petites parisiennes à leur environnement quotidien dangereux et d'abord à la rue où peuvent courir tout le jour celles dont les parents s'activent au dehors. Il faut arracher les filles à l'atmosphère corrompue du pavé parisien au moment où celle-ci peut être la plus nocive pour elles, dans leur âge tendre quand leur sensibilité s'éveille.

<sup>19</sup> « Avis sur l'établissement d'une communauté d'orphelines dite de l'Enfant-Jésus et de la mère de Pureté », 1722, manuscrit.

<sup>20</sup> « Mémoire sur l'établissement à Paris d'une communauté de religieuses de Notre-Dame-de-Charité », mai 1724, manuscrit.



L'obsession de l'isolement et de l'enfermement se manifeste par exemple par la coutume des institutions charitables de nourrir gratuitement leurs écolières le midi, pour décharger les familles d'une bouche à nourrir certes, mais surtout pour éviter que les filles sortant déjeuner ne reviennent pas l'après-midi... L'ambition de soustraction satisfaite, l'école profite évidemment de la présence des fillettes pour leur procurer un minimum d'instruction.

### *Les finalités individuelles.*

L'école se propose que chaque fillette passée entre ses murs accède par la suite à un état convenable. L'éventail de ces conditions sortables ne s'ouvre pas au-delà de trois possibilités partout envisagées : l'engagement dans la vie religieuse, le mariage, l'exercice d'une profession honnête. Hors de ces trois destins, point de salut pour les parisiennes. La Communauté de Sainte-Aure déclare souhaiter garder ses protégées «jusqu'à ce qu'elles fussent en état d'être pourvues pour entrer dans quelque monastère, engagement de mariage, apprentissage de profession honnête ou autre condition sortable»<sup>21</sup>, les mêmes ambitions se retrouvent formulées sensiblement dans les mêmes termes par toutes les institutions.

L'exposition des perspectives d'avenir projetées par l'école suscite quelques réflexions propres à distinguer parmi les trois filières celle que suivent la majorité des filles. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'entrée au noviciat n'est plus considérée comme la suite logique du passage par le pensionnat conventuel. Parmi la population scolaire des couvents l'engagement monastique concerne encore quelques demoiselles mais elles sont loin d'être majoritaires. Ce destin attend les filles les moins favorisées des milieux adeptes du pensionnat : orphelines ou benjamines de familles nombreuses. Naturellement proposée puisque les institutions sont tenues par des religieuses, la voie monastique ne retient qu'une faible part des cohortes d'élèves pensionnaires venues préparer leur première communion au couvent.

Les débuts dans la vie conjugale succédant rapidement à la scolarité appellent aussi quelques nuances. Les âges de scolarisation ont montré qu'on sortait le plus souvent de la petite école vers dix ans et du couvent vers douze ans. En fait ne sont susceptibles de passer directe-

<sup>21</sup> «Lettres patentes de la Communauté de Sainte-Aure», manuscrit.



ment de l'institution au mariage que les protégées d'orphelinats ou d'asiles gardant leurs filles jusqu'à la majorité (25 ans). C'est par exemple le cas des orphelines élevées par l'Hôpital des Cent-Filles, dont l'hymen est encouragé par le fait que les administrateurs de l'établissement offrent un brevet de maîtrise gratuit dans son métier au compagnon épousant une ancienne élève à sa sortie de la maison. Les autres écolières, rendues à leurs familles au seuil de la pré-adolescence ont une douzaine d'années à «meubler» avant de convoler. Il n'y a que parmi la haute bourgeoisie et la noblesse fréquentant les internats huppés qu'une partie de ce temps sera employé à préparer le mariage par les rites de l'entrée des jeunes filles dans le monde et autres manifestations de sociabilité. Pendant ce temps, les anciennes élèves des petites écoles entrent dans un autre monde, celui du travail; la plupart se marieront aussi, mais elles n'attendront pas leur époux dans l'inactivité ni en cultivant les arts d'agrément ou en s'adonnant aux jeux de société.

Dans la formulation des trois états proposés aux filles, l'alternative mariage/travail est singulièrement réductrice. Elle masque la réalité de la vie quotidienne de la plupart des femmes, engagées à la fois dans le mariage et dans le travail. Opposer l'un et l'autre reflète la valorisation du mariage aristocratique qui attend les jeunes filles de bonne famille, alors que pour les filles du peuple c'est le destin professionnel qui est mis en avant. De leur travail honnête viendra leur salut, non de leur mariage, aussi celui-ci est occulté-voire implicitement soupçonné de nuire à ce salut parce que ce mariage ne s'embarrassera peut-être pas de sacrement.

Toutes les écolières doivent acquérir le goût du travail, même si toutes n'en feront pas le même usage. Elles doivent apprendre «à travailler des mains et à faire des ouvrages convenables à leur sexe, soit pour gagner leur vie si elles sont pauvres, ou pour s'occuper honnêtement et fuir l'oisiveté si elles sont d'ailleurs accommodées»<sup>22</sup>. Dans le discours éducatif le travail féminin jouit d'un double statut, à la fois travail-rédemption et travail-subsistance. Le travail-rédemption c'est celui que l'on met entre les mains des pensionnaires des couvents pour qu'elles prennent l'habitude de s'occuper décemment, le travail-subsistance c'est celui qui attend toutes celles qui sont appelées à en vivre. Sortant de l'école la majorité des jeunes parisiennes vont se livrer à une activité professionnelle, par le biais d'une mise en apprentissage, par le

<sup>22</sup> *Constitutions pour la Communauté des Filles de Saint-Joseph*, Paris, 1691.



placement comme domestique, ou par la participation aux affaires familiales pour les filles de commerçants ou d'artisans.

Les filles que l'école met en état de gagner leur vie sont initiées à des métiers plus spécialisés et plus contrôlables que ceux qu'elles auraient pu faire sans passer par l'institution éducative. Elles sont ainsi détournées des petits métiers de la rue qui ne demandent pas de connaissances particulières (marchande de bouquets, porteuse d'eau, revendeuse etc.) et qui sont si proches de la délinquance et de la prostitution quand les affaires ne marchent plus. Les professions auxquelles sont formées les élèves s'exercent à l'abri d'une boutique ou d'un atelier, éventuellement sous la surveillance d'une corporation. Sa scolarité achevée la fillette entre en apprentissage chez une maîtresse couturière ou lingère chargée théoriquement de relayer le contrôle moral exercé auparavant par l'école : « que l'on ait soin de les placer à mesure qu'elles se fortifient en âge et capacité avec des personnes et en des lieux où elles puissent vivre avec honneur et dans la crainte de Dieu »<sup>23</sup>.

En aucun cas le savoir-faire transmis aux filles n'est émancipateur pour elles. Il l'est d'autant moins que les filles de milieux populaires soumises à ces apprentissages ne seront jamais assez fortunées pour accéder à la maîtrise dans leur métier, elles sont condamnées à demeurer ouvrières. L'école les met effectivement « en état de gagner honnêtement leur vie », mais maigrement et sans espoir de promotion sociale. Les filles venues de la pauvreté y restent, mais passent de son bon côté, celui du travail régulier et honnête.

À Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle les lacunes et les insuffisances de l'éducation des filles se situent du côté de ses finalités restées figées autour de principes originels religieux et moraux, et dénuées de toute ambition de promotion ou d'émancipation. Les écoles existent en grand nombre et, par inertie, la population s'en contente, n'étant pas assez motivée par les problèmes de l'enseignement féminin pour substituer de nouvelles structures d'accueil aux anciennes. Si les familles parisiennes les plus éclairées se détournent des institutions traditionnelles comme le couvent, ce ne sont là que des attitudes individuelles. La majorité des habitants de la capitale demeurant confrontée à des nécessités plus vitales à ses yeux que l'instruction de ses filles ne remet pas en cause ce qu'on lui propose. L'inertie est si forte que les Lumières ne s'infiltrèrent pas

<sup>23</sup> Règlement de Saint-Joseph. AN, L 775.



dans le milieu scolaire féminin et que les plans d'éducation révolutionnaires eux-mêmes n'innoveront guère en ce domaine. Dans les catéchismes l'Être suprême remplacera Dieu, mais pour le reste les filles se verront toujours adjuger un minimum d'enseignement général pour un maximum de travaux d'aiguilles.

Martine SONNET